



ORANGE -Conseil Municipal- visioconférence

Intervention de Régine PELLEGRIN

21 avril 2020

Point N° 2 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2020

"L'ordre du jour de ce Conseil est entièrement consacré au rapport d'orientation budgétaire. Bien qu'il ne puisse être incontournable, nous nous étonnons de l'écart entre cette programmation et les attentes prioritaires actuelles de la population.

En effet, la grave crise sanitaire que nous traversons depuis le 17 mars interroge forcément nos modes de fonctionnement, notre capacité, à l'échelle de la commune à faire face à l'urgence et à lutter contre la pandémie.

De ce fait, celle-ci est forcément interpellée par les citoyens sur les réponses qu'ils attendent que ce soit par rapport à la mise en œuvre des injonctions de l'État ou bien des capacités et des moyens qui incombent à la Ville. Dans les deux cas, le but est d'organiser, initier des dispositifs en capacité de rassurer, prendre en compte le désarroi d'une population et de lui répondre par des mesures concrètes et rassurantes.

Parmi les dispositifs, la Loi de modernisation de la Sécurité Civile d'août 2004 permet au Maire d'instituer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour gérer ces événements. Il apparaît évident que ce PCS se doit d'être élaboré en amont d'une situation de catastrophe donc d'être anticipé.

Interpellé le 8 avril par Fabienne HALOUI, au nom de trois conseillères municipales d'opposition celui-ci répond par cette phrase : « vous m'apprenez l'existence d'un tel dispositif » et celle-ci « le caractère global de la pandémie, la durée du confinement et la bonne marche pratique de nos services ont montré que cela n'était pas nécessaire pour le moment » lisibles dans deux journaux locaux.

Nous ne partageons pas cette position car nous pensons que si une cellule de crise avait existé, des réponses appropriées eussent été apportées.

En effet nous considérons que la gestion des récentes distributions de masques de protection soulève bien des questions dans son organisation aussi bien en matière de communication et de distribution à l'ensemble de la population que dans la prise en compte individuelle du risque de



contamination. Des défaillances notoires appellent à ce que la ville prenne des dispositions pour la nouvelle distribution des masques offerts par la Ville chinoise de Weifang puis ceux commandés par la CCPRO.

Par ailleurs, sachant que le taux de pauvreté est de 23 % à Orange, quid de l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité par le biais des associations à caractère caritatif d'Orange ? Plus directement quid de la mise en place de dispositifs opérants pour favoriser et pérenniser leurs activités dans ce temps de crise sanitaire ? Une seule fonctionne actuellement, une autre initie quelques maraudes, une autre a cessé son accompagnement. Une anticipation réfléchie et concertée dans une cellule de crise aurait permis une organisation de la solidarité efficiente : par exemple en mettant à leur disposition les produits nécessaires aux mesures barrières ou bien en organisant la gestion de l'offre de douches réparties sur plusieurs secteurs de la ville alors qu'aujourd'hui cette possibilité est cantonnée sur un seul et unique endroit. Par ailleurs, le confinement a mis en exergue des cas de violences intrafamiliales, d'agressions et des risques psychosociaux. Quelles sont les coopérations que peut mettre en place le CCAS avec le centre Médico-social et l'ensemble des associations à caractère social ?"

Merci pour votre écoute,

Régine PELLEGRIN

Membre du PS

Elue au conseil municipal ; groupe AIMER MA VILLE

